

**direction départementale des Territoires
du Jura**

Service Eau Risques Environnement et Forêt



**DEMANDE D'AUTORISATION 202 /202
DE DESTRUCTION DE GRANDS CORMORANS SPÉCIFIQUE AUX COURS D' EAU**

à retourner à :

Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
395 Rue Bercaille, 39000 Lons-le-Saunier

Téléphone : 03 84 24 86 96

contact@peche-jura.com

LE DEMANDEUR ¹			
Société de pêche			
Adresse			
Fonction du demandeur (<i>pour les personnes morales</i>)			
Nom et Prénom du demandeur			
Téléphone/télocopie :		Courriel :	

*** Tous les champs doivent obligatoirement être complétés**

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	
Justification que la menace est due aux cormorans
Données précises sur l'état de conservation des espèces impactées à l'échelle du département
Justificatifs obligatoires des dégâts occasionnés de manière chiffrée

MOYENS D' ACTIONS	
Autres solutions de prévention des impacts mises en place (<i>explicatif détaillé de ce qui a été réalisé les années antérieures – exemples : effarouchement / mise en place de filets / cage...</i>)

SUIVI DES OPÉRATIONS PERMETTANT D'ÉVALUER LEUR IMPACT SUR LES DOMMAGES	
Éléments qui pourront être fournis en terme de bilan des opérations réalisées et de leur efficacité

La dérogation aux interdictions de destruction concernant les grands cormorans est délivrée pour la période comprise entre la date d'ouverture de la chasse pour l'ensemble des espèces de gibier d'eau, définie à l'article R. 424-9 du code de l'environnement, sur tous les territoires définis à l'article L. 424-6 du code de l'environnement et le dernier jour de février.

La DDT du Jura doit être tenue informée de tout changement et tiendra compte de toute évolution de situation qui pourrait remettre en cause ladite dérogation.

Il conviendra de respecter et d'appliquer l'arrêté d'autorisation octroyé, et de rendre compte régulièrement des destructions effectuées pendant la période des opérations. En cas d'atteinte du quota, l'autorisation en cours serait annulée pour le reste de l'année.

Fait à _____, le _____

Signature :

AAPPMA LA TRUITE DE L'AIN

Joindre une carte localisant chaque tronçon de cours d'eau délimité

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA DEMANDE 202 /202				
Nom(s) du (des) cours d'eau - lieu-dit	Limite amont	Limite aval	Espèces de poissons menacées	Justificatifs

AAPPMA LA TRUITE DE L'AIN

TIREURS DÉLÉGUÉS POUR RÉALISER LES PRÉLÈVEMENTS 202 -202
(en possession d'un permis de chasser validé sur le territoire concerné)

A compléter et modifier ci-nécessaire

Prénom – NOM	Adresse	N° du permis de chasse

**AGENT(S) ASSERMMENTÉ(S) ASSURANT
LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS DE TIRS**

A compléter

Prénom NOM	ADRESSE

Cet (ces) agent(s) doit (doivent) obligatoirement être désigné(s).

Fait à _____, le _____

Signature :